

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (22) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISSET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

Frédéric GONDA a donné pouvoir à François CABY
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à André SAINT-MARCEL
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Sylvia BUREL

ABSENTS EXCUSES (2) : LEGER Flavien, BOUCHER Christophe

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2024
Date d'affichage : 13 mars 2024

Chantal CHARVIN a été élue secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 27.03.2024

Et publication le : 28-03-24

Le Maire,



Sila - Convention « charte de gouvernance de l'infrastructure Tour du lac » - Approbation de principe

La communauté d'agglomération du Grand Annecy, la communauté de communes des Sources du lac d'Annecy, les communes de Sevrier, Saint-Jorioz, Duingt, Lathuile, Doussard, Giez, Faverges-Seythenex, Saint-Ferréol, Val de Chaise, Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard, Talloires-Montmin et le Département ont décidé de confier au SILA la gestion de l'infrastructure Tour du lac afin d'établir une cohérence avec la gestion déjà mise en place sur la « voie verte » sur la rive ouest du lac jusqu'à Val de Chaise.

Vu la compétence « Equipement et protection du plan d'eau et du bassin du Lac d'Annecy » du Syndicat Mixte du lac d'Annecy ;

Vu la révision statutaire du 3 juillet 2023 approuvée par le Préfet de Haute-Savoie le 27 octobre 2023 ;

Vu l'approbation de la convention « charte de gouvernance de l'infrastructure Tour du lac » par les membres du Comité du Sila le 11 décembre 2023 ;

Considérant que la convention - charte de gouvernance de l'infrastructure Tour du lac précise la déclinaison opérationnelle de la compétence à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant que cette charte sera annexée au règlement intérieur par délibération ultérieure du Comité du SILA.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le principe de la convention - charte de gouvernance de l'infrastructure Tour du lac jointe en annexe,
- **D'autoriser** le M. le Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance,
Chantal CHARVIN

Le Maire,
Michel BEAL